



Flambée (in)attendue des notes de frais

publié le **21/09/2009**, vu **1843 fois**, Auteur : [Thierry Nicolaidès](#)

Flambée (in)attendue des notes de frais

Petit paradoxe sur les notes de restaurant

Tout le monde a entendu parler de la baisse de TVA sur les notes des restaurant, TVA qui passerait de 19,6 % à 5,5 %

Première précision

La baisse de TVA ne concerne que la partie nourriture et non la partie vins qui reste à 19,6 %

Donc la baisse réelle à attendre ne dépassera pas 8,8 % puisque la baisse ne s'applique qu'à environ les deux tiers (nourriture) de l'addition au lieu d'une baisse apparente de 14,1 % (119.6-105.5)

Deuxième précision

Toute la presse se fait écho des réticences de la profession à appliquer une baisse des prix.

Mais cette baisse peut cacher une hausse réelle pour toutes les entreprises qui récupèrent la tva (frais de mission et réception engagés dans l'intérêt de l'entreprise)

Pour une baisse décidée par le restaurateur de 7 % (supérieure aux baisses moyennes constatées aujourd'hui dans la profession) la note de restaurant augmentera pour une société de 2,8 % selon l'exemple ci-dessous

	tva 19,6%	baisse de prix de 7 % sur le TTC et TVA à 5,5 sur la nourriture		TTC		
	hors taxes					
	100	19,6	119,6	dont tva	hors taxes	
repas	70	13,72	83,72	77,86	3,58	74,28
boisson	30	5,88	35,88	33,37	5,47	27,90

100

119,6

111,2

102,18

Pour les restaurateurs qui maintiennent leurs prix la note de restaurant hors taxes augmentera de 8,8 %

Pour toute une série de professions, à commencer par les VRP, le cadeau fait aux restaurateurs sera dur à avaler

Bon appétit

Thierry Nicolaïdès